

# La lettre Industrie - Déchets

n° 33 mai 2007

## Edito

### FNE a perdu l'un de ses plus grand défenseur de l'environnement...

La grande famille de France Nature Environnement et tous ses militants, président, administrateurs, pilotes, militants, chargés de mission sont unis en pensée pour rendre un hommage à Pitch BLOCH qui nous a quittés le 7 mai 2007 .

Pitch Bloch était membre du directoire du pôle Industrie Déchets de FNE et président de l'Association Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois (ECCLA)

Ceux d'entre nous qui connaissaient Pitch l'aimaient et l'admiraient.

L'aimaient pour sa gentillesse, son ouverture d'esprit, sa vivacité, son écoute de l'autre.

L'admiraient pour son énergie inépuisable, la solidité et l'étendue de ses compétences, son ardeur au combat, lui toujours prêt à s'impliquer dans un nouveau dossier, un nouveau scandale à dénoncer.

Faut-il énumérer tous les champs de son activité ? Il a été avec nous -et quelquefois avant nous- sur des combats aussi difficiles que, par exemple, les sols pollués (rappelez-vous Salsigne) où les militants de FNE se comptaient sur les doigts de la main. Il a empêché de dormir bien des industriels négligents.

Membre actif du directoire des réseaux Energie et Déchets, il a bataillé pour l'énergie éolienne avant que cela ne devienne à la mode. Les incinérateurs étaient ses bêtes noires. Il ne fallait pas lui parler du Paris-Dakar, il sautait au plafond. Il a combattu les projets de THT à travers son département. Bref, Pitch était infatigable alors même qu'il était réellement fatigué.

Militant actif et responsable, il a su transmettre une partie de ses activités à son neveu Stéphane sans pour autant se reposer. Nous avons reçu au réseau déchets un mail daté du 3 mai dernier où il nous indiquait plusieurs sujets à traiter dans la prochaine lettre « industrie déchets » en ajoutant qu'il était trop fatigué pour le faire lui-même. Tel était notre Pitch, un militant exemplaire. Il va nous manquer...

Toute la famille France Nature Environnement s'incline devant lui. Et nous nous joignons au chagrin de ses proches et de sa compagne Maryse.

### Le pôle Industrie Déchets

## Sommaire

### Actualités du pôle / P.2-3

- Réunion nationale du pôle le 12 mai 2007
- Comité d'évaluation des emballages
- Participation du pôle aux différentes réunions et groupes de travail.
- Pas d'emballage pour la prochaine Directive !

### Dossier du mois / P 4 Une vraie R.E.P pour les textiles

### La page industrie/ P.7

- Rappel des sites internet liés aux sites et sols pollués
- Le procès de l'Erika : où en est-on ?
- Incendie de la raffinerie Shell de Berre

### Projet d'arrêté compostage / P.8:

### La page prévention / P.9

- DVD « LE COMPOSTAGE – Nourrir la Terre ».
- Opération famille témoin

### La page tri des emballages / P.11 12

- Eco-Emballages ou la saga des idées reçues
- Vœu des associations
- En direct des régions

### Du nouveau sur le net / P.13

### Livre vert Eco-Emballages / P.13



### □ **La réunion nationale du pôle a eu lieu le 12 mai 2007 à Paris**

Une vingtaine de participant étaient présents.

Des débats intéressants ont eu lieu entre les associations et Johann Leconte, Directeur des opérations, Département « Services aux Collectivités » d'Eco-Emballages. Ils ont porté entre autre sur les chiffres clés d'Eco-Emballages (taux de collecte, de recyclage...) et sur le barème amont.

D'autres points d'ordre du jour ont permis d'aborder le [projet Risques industriels](#), l'opération Familles Témoin et ce qu'il faut savoir sur la prochaine [Semaine de réduction des déchets](#) qui aura lieu du **5 au 11 novembre 2007 organisée par l'Ademe dans le cadre de la campagne nationale de réduction des déchets**

Le point fort de la campagne a été la présentation suivie d'une discussion de [la plate forme du pôle Industrie-Produits-Services](#) : positionnement politique des associations sur la consommation, les impacts industriels et les déchets.

Elle vous sera envoyée très prochainement.

Pour tous renseignements concernant cette réunion : [dechets@fne.asso.fr](mailto:dechets@fne.asso.fr)

### □ **Comité d'évaluation des emballages.**

Le 15 mai 2007, le Comité national d'évaluation des emballages a rendu public une étude sur l'évaluation de la prise en compte des exigences environnementales lors de la conception des emballages dans les entreprises. Cette étude, commandée par le Ministère de l'environnement, a mis en évidence qu'une très forte majorité des entreprises ne respectent pas la réglementation sur ces aspects environnementaux. Ceci inquiète fortement nos associations.

#### [Retour sur cette étude :](#)

Suite aux demandes des associations 10 secteurs de produits ont été ciblés. Ainsi, 110 entreprises ont été questionnées sur leur application de la réglementation en matière d'exigence environnementale pour la conception des emballages. Seul 42 entreprises sur 110 y ont répondu, avec de meilleurs retours pour les entreprises vendant des céréales, des crèmes de soin et le champagne.

Lors de cette étude, 40 % des entreprises ayant répondu indiquent disposer de déclaration de conformité des emballages. Plus encore, seules 33% d'entre elles ont indiqué ne pas avoir identifié et documenté le point critique de leur emballage, pourtant obligatoire selon le décret 98-638.

Pour information, établir un "point critique" revient à démontrer qu'une réduction supplémentaire de poids et/ou de volume de l'emballage mettrait en péril une ou plusieurs de ses fonctions (ex : protection du produit, contrainte de logistique...).

Ainsi, si une entreprise n'a pas documenté le « point critique » de son emballage, comment peut-elle justifier que son emballage ne peut pas être plus réduit ?

Cette étude a également permis d'en savoir un peu plus sur les leviers d'actions et les freins à la mise en place de cette réglementation dans les entreprises. Il en est ressorti un certain nombre de propositions concrètes.

#### [Piste proposées :](#)

- Mettre en place des groupes de travail, pour permettre de supprimer des suremballages de produits bien identifiés ;
- Aider les entreprises (entre autre les PME) à travailler sur la conception de leur emballage, diffuser l'information concernant leur réduction ;
- Informer-sensibiliser les consommateurs, entre autre en communiquant sur les réductions obtenus grâce aux groupes vus ci-dessus ;

Nos associations attendent avec beaucoup d'intérêt que les pouvoirs publics s'impliquent plus dans ces politiques de conception des emballages.

Au-delà des actions proposées ci-dessus, nos associations demandent qu'une importante campagne de contrôle du respect du décret 98-638 soit mise en place par la DGCCRF, en informant la société civile des résultats. Cette demande est d'autant plus justifiée du fait du projet de directive sur la dérégulation des emballages (*Cf. le CP Pas d'emballage pour la prochaine Directive page suivante !*)

*PS : Cette étude porte uniquement sur des éléments déclaratifs des entreprises mettant des produits sur le marché.*



## Actualités du pôle ID suite...

□ **Participation du pôle et des réseaux aux différentes réunions, groupes de travail depuis fin mars**

### Pôle :

- Réunion du directoire du **pôle industrie-déchets à Paris** (11 mai 2007 - Directoire pôle ID)
- Réunion nationale du **pôle industrie-déchets à Paris** (12 mai 2007 - Membre du pôle)

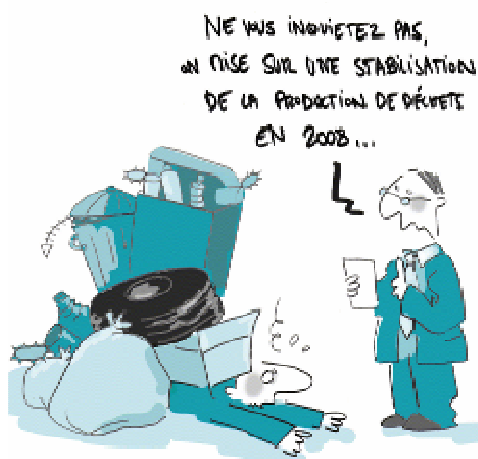
### Déchets :

- Comité **associatif éco-emballages** (3 mai - Nathalie Villermet)
- Réunion du comité de pilotage **campagne « Réduisons vite nos déchets » Ademe** (10 mai 2007 - Nathalie Villermet)
- Rencontre associative pour le **PREDMA Ile de France** (10 mai 2007 - Nathalie Villermet)
- Intervention Prévention **Forum du tri à Sartrouville** (12 mai 2007 - Delphine Tombal)
- Réunion **Groupe emballages MEDD** (15 mai 2007 - Nathalie Villermet)
- Réunion commission **DEEE** (21 mai 2007 - Nathalie Villermet)
- Intervention à **Nord Nature** Journée Prévention (23 mai 2007 - Nathalie Villermet)
- Réunion de l'organisme coordinateur **OCADEEE** (25 mai 2007 - Nathalie Villermet)

□ - **Communiqué de presse du 15 mai 2007 : Pas d'emballage pour la prochaine Directive !**

Le Comité d'évaluation des emballages se réunit au Ministère de l'écologie ce mardi. Alors qu'une directive sur la déréglementation des emballages est actuellement en seconde lecture au Parlement européen, Agir pour l'environnement, France Nature Environnement, les Amis de la Terre et le Centre national d'information indépendante sur les déchets (CNIID) souhaitent alerter les pouvoirs publics sur les conséquences possibles de ce projet.

La Directive offrira la possibilité aux « entreprises de produire des marchandises dans une gamme potentiellement infinie de formats » pour « permettre de répondre plus facilement aux besoins de plus en plus divers des consommateurs et à garantir leur libre choix, tout en optimisant la concurrence dans l'industrie ». Ce projet peut permettre de réduire les emballages en faisant correspondre au plus proche les contenus des produits à leurs emballages (contrairement à des boîtes à 1/3 vides, fréquemment rencontrées dans nos magasins). **Mais le contour extrêmement flou de cette directive risque d'entraîner l'apparition de nouveaux produits à portion individuelle et engendrer ainsi beaucoup plus de déchets d'emballages.** Beaucoup de portions uniques ont créé des besoins inutiles (dosettes de sucres, parts unitaires de fromage, de biscuit suremballé..), qui de surcroît déresponsabilisent le consommateur, en feignant l'absence d'enjeux liés au problème de la surproduction de déchets. Sans encadrer les problèmes de suremballage, cette directive s'apprête à en libéraliser la diffusion !



**La directive sur la déréglementation des emballages pourrait également engendrer des surplus de déchets dans l'unique but marketing de rendre le produit plus attractif**, sans tenir compte de la quantité d'emballages, comme c'est le cas par exemple pour les brosses à dents. Nos associations refusent de voir encore une fois les enjeux environnementaux non pris en compte lors de la conception d'emballages.

Le nouveau projet de directive sur la déréglementation des emballages doit être suivi de près par les pouvoirs publics. **Agir pour l'environnement, France Nature Environnement, les Amis de la Terre et le CNIID appellent donc les pouvoirs publics à responsabiliser les producteurs d'emballages et à contrôler fermement la bonne mise en œuvre des textes relatifs à la prévention des déchets** (ce qui n'est actuellement pas fait !).



## Le Dossier du mois : Une « vraie » R.E.P pour les textiles

Par Francis CHALOT, membre du réseau déchets de France Nature Environnement

Les vieux vêtements et leur récupération constituaient, jusqu'il y a peu, l'un des tout derniers domaines extérieur et, pour ainsi dire, étranger aux politiques publiques relatives aux déchets. Il s'agit bien là, potentiellement, de déchets des ménages, relevant donc des collectivités locales. Pourtant celles-ci ne s'occupent pratiquement pas de la collecte des textiles, abandonnés à l'illusion selon laquelle le problème se trouvait suffisamment pris en charge par une profession ancestrale, héritière des chiffonniers, ainsi que par divers acteurs caritatifs (ajoutant à l'affaire un côté un peu « tabou »...).

### Une situation de crise, qui pousse au changement

Au plan de l'action publique, la situation était comparable à celle de la récupération du verre jusqu'au début des années 90 : sous couvert de lutte contre le cancer, quelques conteneurs implantés de manière assez erratique, plus ou moins sur le domaine public, ou des ramassages épisodiques et sans implication de la mairie, sans suivi, pesée ni intégration, à quelque titre que ce soit, comme élément du service local d'élimination des déchets. Mais là où les verriers maîtrisaient et soutenaient le processus, assurant une pérennité de cet écrémage du gisement verre par la collecte sélective, la récupération des textiles ne reposait, elle, que sur les mécanismes concurrentiels, strictement spéculatifs et oh combien fluctuants du négoce des produits récupérés (dès qu'on en récupère trop, les cours s'effondrent...donc on arrête de récupérer, et ainsi de suite).

Les évolutions conjointes des vêtements en amont, de moins en moins bonne qualité, et de l'élimination en aval, de plus en plus coûteuse pour un taux de refus croissant, ont récemment accru ces difficultés intrinsèques, précipitant le secteur au bord de l'effondrement. Comme souvent dans ces circonstances, les rangs des acteurs en ont été fortement éclaircis, beaucoup restant au bord du chemin, notamment parmi les structures purement caritatives, les entreprises locales d'insertion ou plus classiques. A contrario, « Le Relais », réseau de l'économie sociale et solidaire développé dans le sillage des communautés Emmaüs, y a acquis une place majeure. C'est d'ailleurs lui, via une première intervention de Martin HIRSCH, qui a porté la question au devant de la scène. Une question qui porte le paradoxe même de la prévention des déchets, et qu'on pourrait formuler ainsi : **les vêtements en fin de vie ne sont pas des déchets comme les autres, ils ne méritent d'ailleurs pas de devenir systématiquement des déchets... mais, pour éviter cela durablement, il faut justement que leur gestion soit désormais clairement intégrée dans la politique des déchets, avec son objectif prioritaire, la prévention, et l'un de ses outils essentiels, la responsabilité élargie des producteurs.**

### Vers un nouvel « éco-dispositif ».

En novembre 2006, nos parlementaires ont ainsi adopté un amendement à la Loi de Finances 2007, concernant « le financement du recyclage et du traitement de déchets issus des produits textiles ». Afin de pérenniser l'activité des professionnels de la récupération textile et de favoriser le développement des quantités collectées et valorisées, l'article 40bis prévoit que les metteurs sur le marché de textiles d'habillement, de chaussures et de linge de maison destinés aux ménages contribuent au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits. Un décret en Conseil d'Etat doit en fixer les modalités d'application (mode de calcul des contributions notamment). Les fonds ainsi recueillis serviront à soutenir les activités de recyclage (hors friperie) et à renforcer la recherche et le développement dans ce secteur.

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a déjà réuni à trois reprises, depuis le début de cette année, les représentants des parties concernées par la mise en oeuvre de ce décret (producteurs et distributeurs, collectivités locales, opérateurs de collecte et de traitement, associations de consommateurs et de protection de l'Environnement, Pouvoirs Publics). Comme dans les démarches précédentes et analogues (emballages, DEEE, PNA...), le travail de conciliation d'intérêts et de positions très différenciés s'annonce important. On note aussi, de nouveau, la présence à peine voilée d'Eco-



## Le Dossier du mois ...

Emballages, ou du moins des spécialistes qui en sont issus...

Ces premiers échanges ont notamment permis d'aborder, sur la base d'un avant projet de décret proposé par le MEDD, les questions suivantes :

- l'identification des contributeurs (les nouvelles formes internationales de commerce, de consommation, de commande, via Internet, compliquant un peu les choses...),
- le champ d'application du dispositif (où s'arrêtent ces notions de vêtements, chaussures, linge de maison ? faut-il prendre en compte, par exemple, des chaussures de sport très spécialisées, comme pour le ski ?),
- le mode de calcul de la contribution,
- la création d'un ou plusieurs éco-organismes (la complexité actuelle du dispositif DEEE, avec plusieurs organismes, donnant à réfléchir...),
- et les bénéficiaires des soutiens (qui fait quoi, pour quoi sera-t-il soutenu ? comment prendre en compte le critère essentiel de l'insertion sociale et professionnelle, sans discrimination abusive à l'encontre d'entreprises plus traditionnelles, auxquelles on ne peut tout de même reprocher... de proposer des emplois salariés « classiques » ).



### Ne pas louper l'occasion d'initier une véritable R.E.P.

Vues les circonstances (urgence d'un soutien au secteur de la collecte et du classage) et la spécificité (rôle de l'économie sociale et solidaire dans ce secteur) selon lesquelles ce dispositif relatif à la récupération des textiles a commencé à voir le jour, via un rapport de J. PELISSARD, chacun s'accorde sur la nécessité de ne pas en ralentir le démarrage effectif, très attendu par tous les acteurs concernés.

Pour autant, il ne faudrait pas prendre prétexte d'une telle urgence pour nier sa vocation également environnementale et le réduire à un simple mécanisme utilitaire de soutien financier d'un secteur en crise, ce qui correspond hélas *grosso modo* à la position du ministère chargé de l'industrie.

Si l'article L. 541-10-3 a été intégré au Code de l'Environnement, c'est bien le signe que ce dispositif s'inscrit dans la logique du Développement Durable<sup>1</sup>, et doit donc contribuer pleinement à chacun des trois objectifs indissociables : environnementaux, économiques et sociaux. Et puisque tous les commentateurs se réfèrent volontiers à la R.E.P. pour qualifier ce dispositif en cours d'élaboration, il convient de lui donner une configuration qui soit réellement en cohérence avec l'objet et les principes mêmes de cette Responsabilité Elargie des Producteurs.

A cet égard, il s'agit bien d'intégrer, dans le prix d'achat des produits neufs, une contribution qui permette :

- de développer la récupération des textiles, bien au-delà du niveau actuel d'exploitation du gisement (inférieur à 20%), et en la rendant systématique sur l'ensemble du territoire national,
- mais aussi de favoriser une prévention quantitative et qualitative<sup>2</sup>, priorité affirmée du Développement Durable et, plus directement, de la politique des déchets.

1. l'Union des Industries Textiles, entre autres, affiche que le D.D. doit être l'un de ses « axes majeurs de différenciation » dans le contexte concurrentiel de la mondialisation (voir sur son site [www.textile.fr](http://www.textile.fr)).

2. les aspects qualitatifs concernant l'emploi et la présence de substances dangereuses dans les textiles, à l'interface entre santé et environnement, sont importants ici (notamment dans le cadre des labels officiels, professionnels ou autoproclamés).



## Le Dossier du mois ...

Avec l'internalisation de coûts environnementaux traduite par cette « éco contribution », qui doit servir de levier, de « signal prix », la R.E.P. est par essence un outil à vocation préventive. Sinon, il ne s'agit pas de R.E.P.

Cela supposerait d'abord un niveau de contribution significatif et suffisant, justifié par la prise en charge la plus complète possible des coûts de gestion des déchets correspondants. Cela ne sera pas vraiment le cas. La fragilité de l'industrie de l'habillement et la crise qu'elle a traversé ces dernières décennies poussent la plupart des acteurs à une grande prudence dans ce domaine : on craint de trop surenchérir le prix des produits. La mondialisation et les dimensions de concurrence internationale sont évidemment très présentes. Le fait même que ce projet de décret soit, à ce stade, une initiative strictement franco-française, sans directive communautaire à la base, n'est pas sans poser de problèmes...

Comme dans les dispositifs antérieurs, et avec l'accord tacite de représentants des collectivités eux-mêmes, on est donc de nouveau dans une logique de prise en charge des « surcoûts », de simple complément à ce qui ne serait pas couvert par la valeur marchande (aléatoire...) des produits récupérés ou les dépenses d'élimination déjà assumées par ces collectivités.

### **Obtenir une discrimination positive pour les textiles les plus « eco-friendly ».**

Mais pour aller vers une « vraie » R.E.P., encore faudra t-il au moins examiner les discriminations pertinentes qui pourraient être faites entre différentes catégories de textiles et autres produits visés ici, afin de privilégier par une moindre contribution ceux qui sont les moins défavorables en termes de déchets et d'environnement.

Compte tenu de l'urgence énoncée plus haut, des critères binaires simples et sans calcul mériteraient d'être retenus initialement. Ainsi, la contribution pourrait être aménagée pour les produits déjà reconnus par l'écolabel européen ou NF Environnement. Seule F.N.E. a apporté cette proposition qui, à ce stade (avril 2007), est heureusement reprise par le MEDD.

Sous réserve d'approfondissement, d'autres produits pourraient aussi être privilégiés : ceux qui disposent de certains labels de la profession (Oekotex...) ou autoproclamés ; les textiles en fibres naturelles, par rapport aux synthétiques, dans la mesure où ces fibres ouvriraient davantage de possibilités de valorisation en fin de vie ; mais aussi ceux qui, synthétiques ou non, sont fabriqués à partir de fibres de recyclage.

Une telle approche aurait en effet le mérite de mettre le dispositif envisagé en cohérence et en synergie avec d'autres politiques publiques voisines, comme la promotion et le développement des écolabels ou celui du recyclage (y compris pour les matières plastiques d'emballages, dont on nous vente par ailleurs le recyclage sous forme de polaires, duvets etc).



### □ Rappel des sites internet liés aux sites et sols pollués :



**Site web très complet et intéressant** : [www.sitespollues.ecologie.gouv.fr](http://www.sitespollues.ecologie.gouv.fr) créé par le MEDD en partenariat avec l'ADEME, le BRGM, l'INERIS et l'IRSN et spécialement dédié aux sites et sols (potentiellement) pollués ou radio-contaminés.

Il présente la politique nationale en matière de sites pollués, la réglementation, les guides méthodologiques, des informations sur les polluants, les programmes de recherches, les groupes de travail... S'adressant aux professionnels de la gestion des sites et sols pollués, aux administrations, bureaux d'études, entreprises, collectivités, notaires, journalistes et particuliers, sa vocation principale est de diffuser le plus largement possible les informations et les outils relatifs aux sites et sols pollués.

### Les sites de BASIAS et BASOL

La vigilance des associations peut utilement s'appuyer sur les inventaires mis en ligne sur le site (que l'on espère non pollué !) du MEDD même si on peut déplorer que le MEDD et le BRGM aient fait un tri parmi les 300 000 sites potentiellement pollués français.

Extraits de la page de présentation : « Sous l'égide du ministère en charge de l'Environnement, le BRGM a développé, depuis 1994, des inventaires des sites ayant été occupés par des activités de type industriel. Cette base de données appelée **BASIAS** (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service) est accessible librement sur Internet (<http://basias.brgm.fr>). L'inventaire historique BASIAS est avant tout destiné au grand public, aux notaires, aux aménageurs et doit servir à apprécier les enjeux relatifs à l'état d'un terrain en raison des activités qui s'y sont déroulées.

« A travers la base **BASOL** (<http://basol.environnement.gouv.fr>), le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable met à disposition la liste des sites pollués recensés par les pouvoirs publics, faisant l'objet d'une action. Cette base est le prolongement des importantes actions de recensement entamées au début des années 1990 ; dans ce cadre, de nombreux diagnostics ont été réalisés au cours de la décennie passée pour connaître les problèmes posés par ces sites et mettre en place les mesures afin qu'ils ne soient pas générateurs de risque compte tenu de l'usage qui en est fait. »

Ainsi, chaque fiche BASOL fournit des détails sur la localisation du site, son environnement (présence de captage, etc), sa situation technique (historique des démarches administratives...), la nature des polluants, l'impact du site.

### □ Le procès de l'Erika : où en est-on ?

Du 12 février au 28 mars 2007, s'est déroulée la première partie du procès. Le Tribunal a évoqué les faits qui ont conduit à la désintégration du navire, au sud de la Pointe de Penmarch', le matin du dimanche 12 décembre 1999. La seconde partie du procès est consacrée à l'audition des experts et des témoins. Elle a débuté le 2 avril et s'achèvera le 16 mai. Elle permettra de présenter et discuter des différentes thèses sur l'origine du naufrage, alors que les prévenus, l'accusation et les parties civiles évoquent des causes divergentes : un « vice caché » pour TOTAL, un effet de « sloshing » (mouvements du produit dans les citernes de cargaison) pour l'armateur et le gestionnaire technique, une fissure initiale pour la société de classification, des négligences et des défaillances multiples pour l'accusation et les parties civiles... Enfin, la dernière partie du procès verra les ténors du barreau de Paris se succéder pour les plaidoiries, qui devraient s'achever par celle de la défense au début du mois de juin. Pour suivre au quotidien jusqu'à la fin du mois de juin ce procès important, vous pouvez vous référer au blog de notre avocat à l'adresse suivante : [www.affaire-erika.org/blog](http://www.affaire-erika.org/blog). Un article est également consacré à ce sujet dans la Lettre du hérisson N° 26 qui vient de paraître.

### □ Incendie de la raffinerie Shell de Berre

Un incendie a touché le 23 avril la raffinerie Shell de Berre et a été circonscrit en un peu plus d'une heure, sans faire de victime, a annoncé l'entreprise. L'incendie s'est déclaré au niveau de la torche nord, et a été circonscrit après l'intervention des pompiers du site. « De la fumée a été émise, mais elle s'est dispersée rapidement. Aucune pollution de l'étang n'a été constatée », assurait Shell hier. La raffinerie était en redémarrage, après un arrêt de maintenance de six semaines. ©2007 20 minutes , édition du 24/04/2007 -



## Projet d'arrêté compostage

### □ Arrêté compostage

En mars 2007 a eu lieu une réunion d'échanges (présidée par Charles Thiébaud, présence de Hervé Vanlaer).sur le projet d'arrêté ministériel encadrant les installations de compostage des déchets soumises à autorisation – MEDD.

Penelope Vincent Sweet y représentait FNE Vous trouverez ci-dessous les principales observations que FNE a pu faire concernant ce projet d'arrêté (version 2007).

### 1) Confusion entre compostage (production d'un compost) et stabilisation de déchets

FNE considère que le texte crée une confusion entre le compostage, c'est-à-dire la production d'un compost destiné à amender ou engraisser la terre, et la stabilisation de la fraction biodégradable de déchets mélangés (en l'occurrence, d'ordures ménagères résiduelles) avant enfouissement ou autre mode « d'élimination ».

Cette confusion risque de semer un doute dans l'esprit des utilisateurs quant à l'innocuité et l'intérêt agronomique du compost produit, nuisant au développement de ce marché encore fragile et, à terme, en compromettant le développement. FNE est pourtant convaincue que les déchets et sous-produits organiques doivent retourner à la terre afin de « fermer la boucle », et que leur compostage permet d'obtenir un produit utile.

FNE suggère donc que **les règles techniques encadrant la stabilisation d'ordures résiduelles, ou traitement (pré-traitement) mécano-biologique, soient consignées dans un autre arrêté.** Les exigences techniques pour ces installations ne sont pas les mêmes que celles des installations de compostage. Les problématiques de la gestion des effluents et de la prévention des nuisances olfactives, par exemple, sont de nature très différente dans les deux cas.

### 2) Matières premières admises

Il est bien indiqué (art 10) que « les déchets et matières premières admissibles...ont un intérêt pour les sols ou la nutrition des plantes ou pour le bon déroulement du processus de compostage. » Ensuite, premier de la liste on trouve « ordures ménagères résiduelles ». Etrange de considérer ces ordures comme ayant un intérêt pour les sols, lorsqu'on sait que quand on les met en décharge, les lixiviats en résultant sont considérés comme pollués, et ne seraient en aucun cas épandus sur les sols ! Quel agriculteur serait prêt à épandre des ordures ménagères sur sa terre ??

FNE soutient, pour les déchets organiques comme pour les autres recyclables, la **séparation (ou le non-mélange) à la source.**

### 3) Valeurs limites de ETM( Eléments Traces Métalliques) pour les boues

Les valeurs admises pour les ETM (Annexe I) sont beaucoup trop élevées. Des boues atteignant ces valeurs ne devraient pas être destinées à un recyclage agricole. Déjà, d'un point de vue technique, il serait quasi-impossible d'atteindre les valeurs limites exigées par les nouvelles normes pour le produit fini, en commençant avec une matière première aussi sale – d'autant plus que le compostage diminue la matière sèche donc a tendance à concentrer les polluants. L'opérateur serait obligé de diluer ces boues polluées avec une quantité importante de déchets organiques « propres », ce qui est contraire à toute politique sensée de gestion des déchets.

**FNE suggère que les limites de concentration des ETM dans les boues entrant à l'unité de compostage soient au niveau de celles retenues pour le compost fini (NFU 44-095).**

### 4) Remarque générale

Les nouvelles normes NFU 44-095 et 44-051 définissent des critères de base pour les composts, mais **FNE est convaincue qu'il y a une volonté d'aller plus loin et progresser vers une qualité de compost qui garantira la protection de nos sols, et nous mettra au même niveau que nos voisins européens. C'est seulement en séparant les matières à composter des polluants, chimiques ou physiques, que nous assurerons une qualité suffisante.** Le compostage sur ordures brutes/résiduelles est une technologie dépassée vouée à l'extinction. Les technologies « nouvelles » de compostage d'ordures ménagères n'ont pas encore fait leur preuve et restent l'exception ; or il n'est pas judicieux de légiférer par rapport aux exceptions.

L'évolution de ce projet est donc à suivre avec le plus grand intérêt.

Pour plus de renseignements :: [penelopevs@numericable.fr](mailto:penelopevs@numericable.fr)



□ **DVD « LE COMPOSTAGE – Nourrir la Terre ».**



Animateurs, Maisons de la Nature, membres d'associations de protection de l'environnement ... amis de la terre, vous souhaitez découvrir ou **promouvoir le compostage** individuel ?

Les Ateliers de la Terre vous proposent un outil **vivant** : un DVD de 20 minutes, tourné sur les 4 saisons, conçu dans un **esprit de globalité et de développement durable**, par Nadège Buhler, cinéaste et Corinne Bloch, élue, associative, animatrice nature-environnement et jardinière bio depuis 25 ans.

Ce film documentaire aborde efficacement tous les aspects et les étapes de l'acte de « nourrir la Terre » : la problématique des déchets, le cycle de l'humus dans la nature, le savoir-faire au jardin, la fabrication du compost, son utilisation, la gestion « différenciée » du gazon, un clin d'oeil au compostage industriel, et enfin quelques témoignages qui donnent tout son sens à ce geste écologique, réellement au cœur du développement durable !

Actuellement chargée de mission « compostage » au Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de MUNCHHAUSEN, en Alsace, Corinne Bloch a réalisé ce film grâce à la confiance que lui ont prodigué tous les organismes qui l'ont soutenue dans ce projet... au titre desquels il faut citer : **Pierre Rabhi**, auquel ce film est dédié, et son association Terre et Humanisme, ainsi que **France Nature Environnement**, le MEDD, Terre Vivante, l'Ademe, le CNIID, le Conseil Général du Bas-Rhin, Alsace Nature, le CINE de Munchhausen....



Des extraits du film sont visibles sur [www.lesateliersdelaterre.fr](http://www.lesateliersdelaterre.fr). Bon de commande et flyer téléchargeable sur ce site également.

**Tarifs** : version privée (non diffusable en public) : 17 euros  
version institutionnelle (diffusable en public sans perception de droits d'entrée) : 23 euros.

**Contact** : LES ATELIERS DE LA TERRE – 17, rue du peuplier – 67610 LA WANTZENAU Tél. : 06.75.43.29.55 – [lesateliersdelaterre@wanadoo.fr](mailto:lesateliersdelaterre@wanadoo.fr) - Corinne Bloch ,

□ **Opération Foyer Témoin**

Dans le cadre de la campagne « réduisons vite nos déchets ça déborde » l'ADEME propose l'opération « foyer témoin ». Elle a pour objectif de sensibiliser les foyers français en leur montrant qu'il est possible d'agir, de mettre en oeuvre des gestes permettant de réduire les déchets contenus dans nos poubelles. Pour cela, il est proposé à des structures (ex : association, groupe de salariés d'une entreprise ...) de réunir des personnes souhaitant adopter des gestes de prévention et de mesurer l'effet que cela a sur leur poubelle.

La première phase de lancement de cette opération aura lieu début juin, une deuxième session commencera au moins de septembre.

Actuellement, 9 associations du mouvement de FNE se sont inscrites pour mener cette action.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce projet au cours des prochains mois. Si l'opération vous intéresse, il n'est pas trop tard pour nous le signaler. Liste des gestes prévention :

Geste n°1	Choisir le bon conditionnement (produits en vrac, produits réutilisables à l'inverse de jetables, produits en eco-recharge, bonne dose, produits avec peu emballage, produits concentrés)
Geste n°2	Préférer les sacs réutilisables
Geste n°3	Indiquer le STOP PUB sur la boîte aux lettres
Geste n°4	Limiter les impressions
Geste n°5	Boire l'eau du robinet
Geste n°6	Economiser les piles et utiliser des piles rechargeables
Geste n°7	Réutiliser ce qui peut l'être
Geste n°8	Fabriquer du compost
Geste n°9	Choisir des produits avec des labels environnement
Geste n° 10	Gestes alternatifs (jus d'orange,...)



# La page tri des emballages

## □ Eco-Emballages ou la saga des idées reçues

Vrai ou faux ? "Il y a de plus en plus d'emballages", "nous sommes les seuls à payer", "il faut laver les emballages avant de les trier"... Eco-Emballages a mené l'enquête sur les vrais doutes et les fausses certitudes partagés par beaucoup d'entre nous. A travers la vie d'une famille, les idées reçues sont confrontées à la réalité...

13 idées reçues sont ainsi publiées régulièrement dans la presse gratuite depuis le mois de février.

Pour FNE, l'idée est bonne, n'hésitez donc pas à reprendre ces informations car il existe encore de nombreux problèmes concernant les consignes de tri.

Cependant, 3 des idées reçues sont pour nous sujettes à caution du fait des chiffres mis en évidence :

### Idee reçue 1

"Il y a de plus en plus d'emballages"

### Idee reçue 4

"Les contribuables sont les seuls à payer"

### Idee reçue 5

"Les emballages envahissent nos poubelles"

Pour consulter toutes les idées reçues :

[http://www.ecoemballages.fr/docotheque.html?downloadParam\[folderRef\]=17813](http://www.ecoemballages.fr/docotheque.html?downloadParam[folderRef]=17813)

**idée reçue n°2**  
Il faut laver les emballages avant de les trier

Recyclons les idées reçues

Miam ! Et hop, directement dans le bac pour les emballages !

Tu sais bien qu'il faut laver les emballages avant de les jeter

Laver, c'est gaspiller de l'eau, qu'il faut ensuite traiter. Bien vider les emballages, ça suffit pour les recycler facilement.

Fallait me le dire avant !

www.ecoemballages.fr

**préjugé n°6**  
« Il faut enlever les bouchons des flacons en plastique [FAUX] avant de les trier »

Recyclons les préjugés

Allez, il faut que je fasse le tri... La plupart de ces flacons sont vides et personne n'a pris le temps de le faire.

Et dire qu'il faut encore que je vérifie que ces flacons sont bien vides, TOUTE SEULE... !

Et maintenant, qu'est-ce que je fais avec tous ces bouchons ? ... ça ne te viendrait pas à l'idée de m'aider ?

T'as juste à remettre les bouchons sur les flacons... C'est plus propre de les trier comme ça, ça évite de salir le bac.

Et en plus, tout sera recyclé, les flacons... et les bouchons !

www.ecoemballages.fr



## Emballages : vœu des associations

□ « **Trier c'est bien, faire moins de déchets c'est encore mieux** »

Le 25 avril 2007, la commission d'agrément des sociétés d'emballages a confirmé officiellement que **le tri et la prévention des déchets sont distincts et complémentaires**.

Cette mise au point était indispensable pour que les messages diffusés par les professionnels du secteur soient plus cohérents.

Pour les membres de cette commission, il était important de séparer les notions de tri et de prévention des déchets, cette deuxième notion étant plus difficile à expliquer que le tri. Le recyclage est indispensable mais il ne réussira pas, à lui seul, à réduire l'impact de déchets. **Le meilleur déchet étant celui qui n'existe pas !**

**Sur proposition des ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : France Nature Environnement Confédération Générale du Logement – Union Nationale des Associations Familiales Agir pour l'Environnement - Les Amis de la Terre.**

La Commission consultative a adopté à l'unanimité le vœu suivant, relatif à la réduction des déchets ménagers :

- il soit définitivement admis que la prévention des déchets ménagers ne comprend pas les étapes du tri et du recyclage. La prévention des déchets et le tri sont bien complémentaires.

- lorsque, dans les actions qu'elles conduisent, les sociétés agréées et leurs adhérents se réfèrent à la prévention des déchets ménagers, cela doit se limiter *stricto sensu* à la prévention des déchets.

En revanche, il est recommandé de parler de la complémentarité entre la prévention des déchets ménagers et le tri, afin de mettre en évidence leur effet positif global sur l'environnement, ainsi que sur les impacts sociaux et sociétaux d'une consommation responsable.

Pour cela, l'expression suivante pourra être reprise dans les différentes communications, afin de valoriser, à la hauteur des enjeux, ces deux aspects :

« **Trier c'est bien, faire moins de déchets c'est encore mieux** »

## En direct des régions

□ **Forum du tri à Sartrouville (78)**

Le 12 mai 2007, FNE a été invité à intervenir au forum du tri à Sartrouville (78) par le SITRU\* (Syndicat Intercommunal de traitement des résidus urbains des boucles de la Seine) et l'association CADEB (Collectif d'associations pour la défense de l'environnement dans la boucle de Montesson) fédérée à FNE.

L'intervention de FNE a porté sur les bons gestes à adopter pour être éco-citoyens et réduire ses déchets.

Ce genre de manifestation grand public alliant forum de discussion et stand d'animation d'associations, de collectivité, d'industriel a pour but de faire découvrir à la population la gestion des déchets. Saluons le fait que cette manifestation avait pour thème la prévention

Merci au CADEB pour son accueil

\* Communes membre du SITRU : Carrières-sur-Seine, Bougival, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, La Celle St Cloud, le Pecq, Le Vésinet, Louveciennes, Montesson, Rueil Malmaison

□ **Action Intermarché à Rumilly (74)**

Journée réussie du samedi 24 mars 2007 à l'Intermarché de Rumilly :

Les élèves du Lycée de l'Albanais de Rumilly ont pu sensibiliser un grand nombre de clients. Ces derniers venaient, soit après avoir été attirés par les affiches annonciatrices de l'événement dans toute la commune ; soit tout simplement pour faire leurs courses du samedi. Après avoir estimé leur comportement éco-responsable (ou non), les sondés pouvaient s'engager sur des gestes simples dans leur quotidien. Quelques uns ont pu apprendre à trier leurs déchets, à retracer leur cycle de vie, à imaginer leur deuxième vie (recyclage). Des stop-rayons avaient été placés pour annoncer les produits qui causaient le moins de déchets (sans piles, concentrés, en vrac...) et les logos étaient expliqués. Les élèves étaient accompagnés de certains de leur professeur, de la FRAPNA, de FNE, du SITOIA, d'Aquarius et du directeur de l'Intermarché. Marie HEBERT. FRAPNA 74



## Du nouveau sur le net

### □ Echos des filières

« **L'Echo des filières** » est une **newsletter réalisée par le Département Prévention, Recyclage et Organisation des Filières**, de la **Direction des Déchets et Sols de L'ADEME**.

Cette lettre se veut **l'écho de l'actualité des filières de produits en fin de vie et du recyclage**. Sous forme de brèves, elle donne une information synthétique mise à jour régulièrement, et renvoie sur une information plus complète disponible soit sur le site internet de l'ADEME, soit auprès des ingénieurs du Département. **Vous pouvez la recevoir directement par mail sur simple demande** adressée à **[jean-paul.dupuy@ademe.fr](mailto:jean-paul.dupuy@ademe.fr)**

## Livre vert Eco-Emballages

### □ Objectif 2007-2017 : Zéro déchet non trié, non recyclé, non valorisé

#### « 40 propositions d'éco-emballages »

Eco-emballages propose 40 actions « pour la maîtrise durable des déchets municipaux ». Ils indiquent que ces propositions ont été faites afin de lancer le débat sur les politiques de gestion des déchets. Les associations, notamment France Nature Environnement, se sont saisies de cette invitation et prévoient, de faire prochainement part de leurs visions et réactions sur ces 40 propositions.

N'hésitez donc pas à nous faire part de vos commentaires afin que nous puissions les intégrer dans notre réponse.

Le Livre Vert s'articule autour de cinq grands thèmes :

#### **1 - Mieux concevoir**

Encourager l'éco-conception, en particulier auprès des PME et développer les matériaux renouvelables recyclables.

#### **2 - Mieux recycler**

Faire évoluer la loi pour que les artisans et commerçants, qui jettent une quantité importante d'emballages, traités par les collectivités au titre des ordures ménagères, rejoignent le dispositif de collecte sélective actuel.

#### **3 - Mieux vivre**

Mieux informer les Français avec des « éco-ambassadeurs », dont la mission quotidienne auprès des citoyens serait élargie à tous les comportements en faveur de l'environnement.

#### **4 - Mieux organiser**

Soutenir l'optimisation de la gestion des déchets ménagers (pré-collecte, collecte, traitement) pour maîtriser les coûts globaux et améliorer la quantité et la qualité des déchets collectés et traités, en soutenant financièrement et techniquement les collectivités locales compétentes.

#### **5 - Mieux financer**

Introduire progressivement la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, puis la redevance incitative (part fixe et part variable), en complément, voire en lieu et place, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette évolution vise à responsabiliser citoyens, collectivités locales, professionnels des déchets...

#### **Pour télécharger le livre vert :**

[http://www.eco-dialogue.fr/zero\\_dechet\\_non\\_trie\\_non\\_/documents/Livre\\_Vert\\_Eco.pdf](http://www.eco-dialogue.fr/zero_dechet_non_trie_non_/documents/Livre_Vert_Eco.pdf)

Eco-dialogue.fr : un blog pour en savoir plus sur le livre vert et vous exprimer sur ces propositions



**La Lettre Industrie - Déchets** - N°33 - Mai 2007 : lettre d'information du pôle IPS de France Nature Environnement – Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976 - **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> – siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 - **Directeur de la publication** : Sébastien Genest – **Rédacteur en chef** : Christine Gilloire ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL